



Extrait du Code de la Démocratie Locale et
la Décentralisation

Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre suffisant elle pourra après une nouvelle et dernière convocation délibérer quel que soit le nombre des membres présents sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour

Conformément à l'art. L1122-13 du C.D.L.D

Nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil communal qui aura lieu à la salle des mariages de l'Hôtel de ville d'Erquelines.

26 juillet 2023 à 19h30

Fait à Erquelines, le 18 juillet 2023.

La Directrice Générale,

La Bourgmestre, ai



Ch. Defoy

Fl. Denamur

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

1. URBANISME - Projet S.D.T. - Avis.
2. Contrat d'études en voiries, avec en option, la coordination sécurité santé (phases projet/réalisation) - Mission d'études relatives à la création d'une aire de stationnement pour camping-cars - Décision de recourir à I.G.R.E.T.E.C. dans le cadre de la relation « in house » - Approbation - Délibération à prendre.
3. Marché de travaux (Travaux en matière d'éclairage public) - Renouvellement de l'adhésion de la commune à la centrale d'achat d'ORES Assets - Décision de principe.
4. Marché de services - 20230054 - renouvellement du portefeuille d'assurances - Lot 1 Assurances diverses (RC, RC VOL, MOBILIER, ..) / Lot 2 Assurances du personnel et élèves / Lot 3 Personnel : Commune/CPAS/RCA - Approbation des conditions et mode de passation - Décision.
5. Marché de Travaux - 20230012 - RÉNOVATION TOITURE ÉGLISE SAINT-CHRISTOPHE - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision.
6. Marché de Services - Marché Emprunt 2023 - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision.
7. Personnel administratif - Demande d'exercer deux activités complémentaires - Décision.

8. CPAS - Modification du statut en vue de l'intégration des barèmes et fonctions sectorielles IFIC en MR-S - Décision.
9. CPAS - Statut pécuniaire du Directeur général - Application de l'arrêté du gouvernement wallon du 24/01/2019 - Décision.
10. Directrice générale - Modification du statut pécuniaire commun de l'Administration communale et du CPAS - Décision.
11. Directrice générale - Règlement relatif à la géolocalisation - Décision
12. Indication des questions posées par les conseillers communaux conformément aux articles 76 et suivants du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal d'Erquelinnes ainsi que la teneur de la réponse du Collège au cours du Conseil communal.

HUIS-CLOS